

2016

REFORME DE LA GOUVERNANCE

1. Pourquoi cette proposition ?
2. Méthodologie utilisée
3. Qu'est-ce qui va changer ?
4. Vote (?)

Pourquoi cette proposition ?

Un mouvement au sein
du sport national



Réflexion menée par le CNOSF



Préconisations de gouvernance



Prises en compte par les
instances du TT (FFTT, LRATT)

Des dysfonctionnements
du système actuel



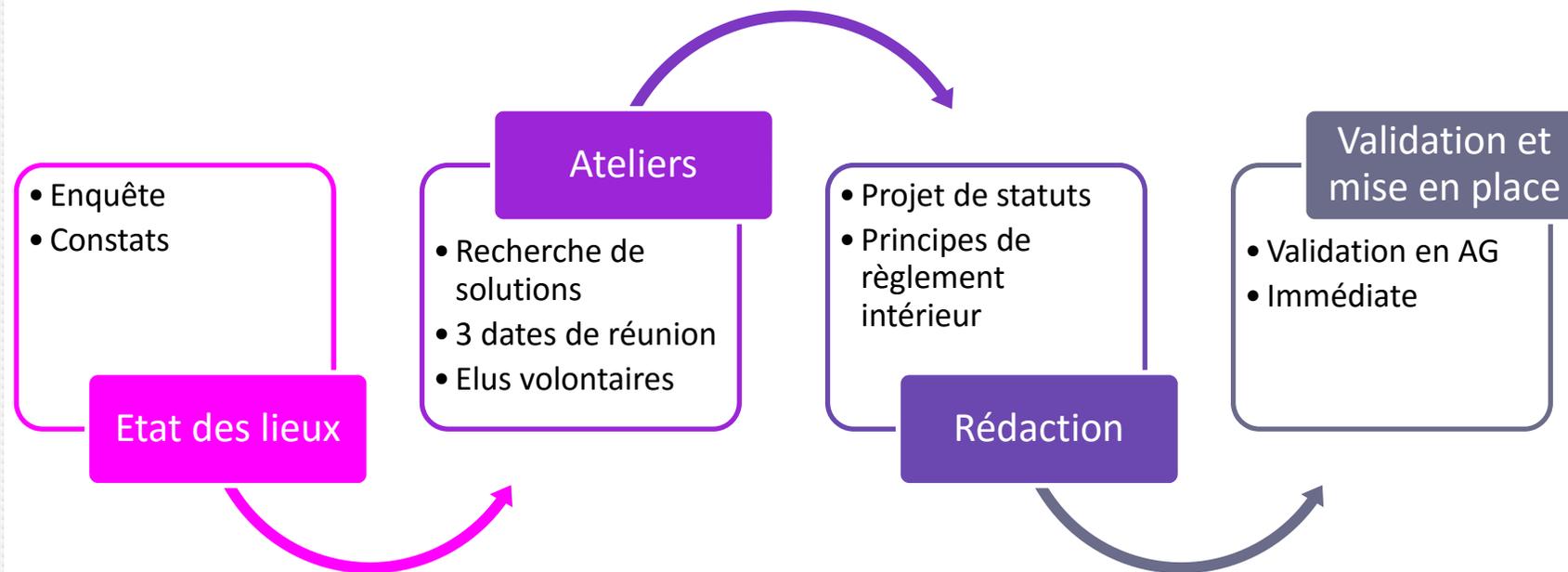
Un Comité Directeur qui
s'essouffle au fil de l'olympiade



Des difficultés de gestion et
une moindre efficacité



Un modèle qui n'est plus
adapté



Etat des lieux

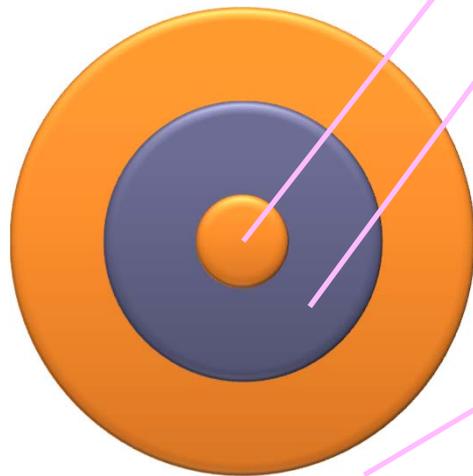
Enquête au sein du CD

- **Nombre trop important** (20 personnes) :
 - ⑩ *Difficultés d'organisation, animation, logistique et préparation*
- **Durée** : 4 à 5 heures, mais un temps de parole réduit
 - ⑩ *Baisse de l'écoute, du taux de participation et désintérêt pour les missions*

Conséquences sur l'exécution des missions du Comité

- **Report de missions** :
 - ✓ *Elus démotivés ne remplissent pas leur missions*
 - ✓ *Report sur d'autres élus ou l'équipe salariée*
- **Actions menées dans l'urgence**
 - ✓ *Réactivité et non proactivité*
 - ✓ *Perte d'efficacité (ex : arbitrage)*
 - ✓ *Dévalorisation de l'image du Comité*

Objectifs des ateliers



Définir un modèle de gouvernance adapté

En se fondant sur l'expérience passée et les préconisations des instances

Où chaque bénévole trouve sa place

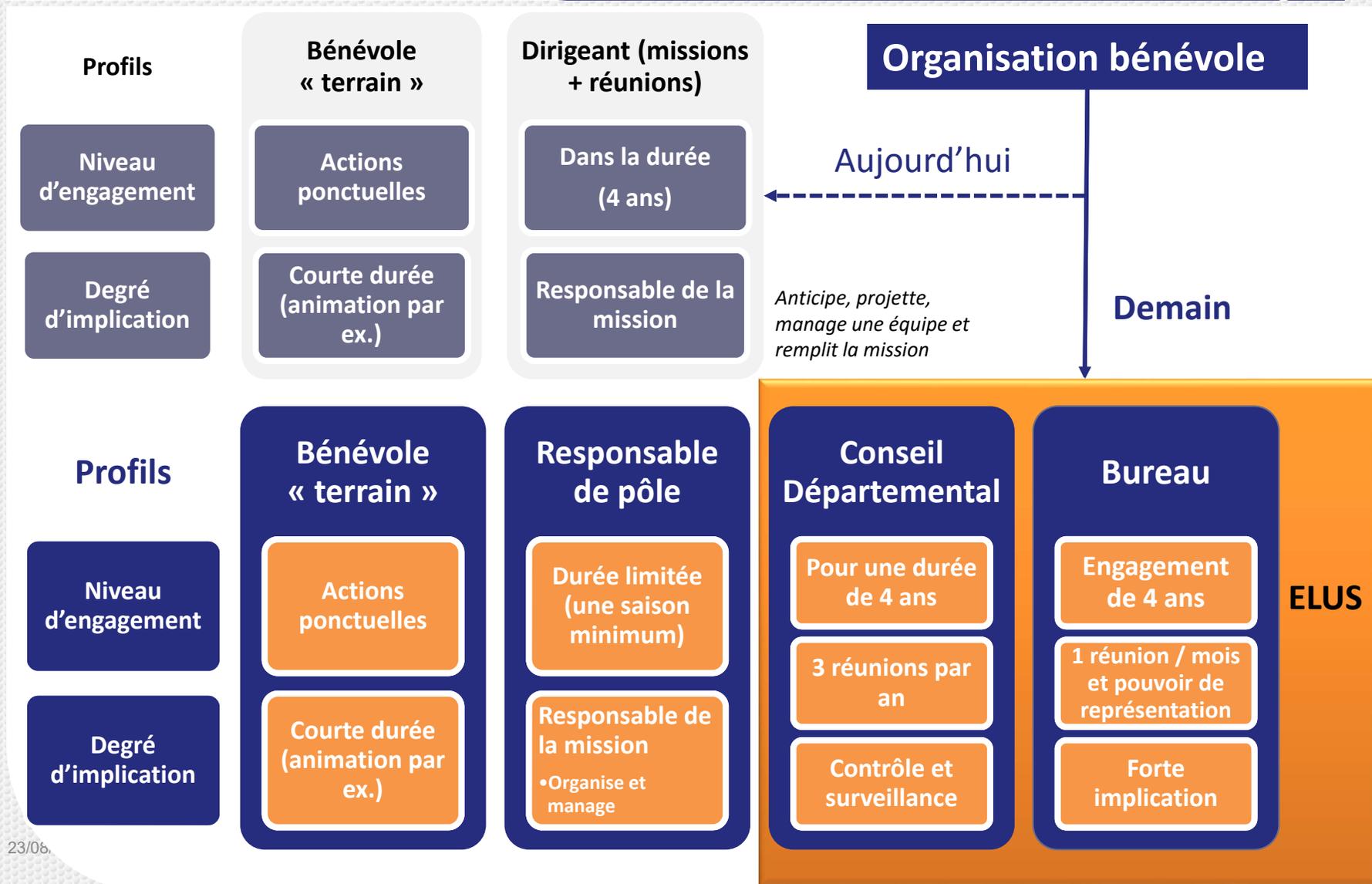
Contributeurs: E. Appelgren, E. Breyse, E. Chevalier, S. Ferrière, M. Géry, K. Girod, N. Harel, M. Viallon

Fonctionnement

- 3 réunions
- Composés d'élus
- Examen des problématiques
- Définition des principes de gouvernance
- Rédaction des statuts proposés



Qu'est-ce qui va changer ?



Quels en sont les avantages ?

Engagement des bénévoles selon leur disponibilité

Ponctuelle

1 saison (ou plus !)

1 olympiade

Répartition claire des compétences

Le bureau prend les décisions et les met en œuvre

Le Conseil départemental contrôle et surveille

Stabilité

Equipe réduite et stable

Déroulement serein du mandat

Réactivité accrue et proactivité facilitée

Le Comité Directeur devient le Conseil Départemental

Conditions d'éligibilité

- Liste de 10 personnes
- Avec un président candidat en tête de liste
- Présentation d'un programme
- Ne pas être salarié d'une instance (FFTT, LARATT, Comité)
- Un élu peut se porter à nouveau candidat sur plusieurs olympiades sans limitation

Elections et mandat

- 1 tour
- Attribution de sièges si au moins 10% des voix
- 6 sièges sont attribués à la liste ayant le plus de voix
- Election pour 4 ans
- Révocation possible d'un membre sur vote de l'AG

Prérogatives

- Elit le bureau
- Propose le montant des cotisations
- Fixe l'ordre du jour de l'AG
- Vérifie la conformité des décisions du Bureau avec celles prises en AG
- Contrôle les notes de frais
- Accède à la comptabilité (hors données sociales confidentielles)

Les prérogatives et obligations du Bureau

Conditions d'éligibilité

- Etre élu au Conseil Départemental
- Ne pas avoir de lien capitalistique, juridique ou familial avec un partenaire commercial du Comité ou un agent rétribué par le Comité
- Ne pas présider une autre instance pongiste

Le Bureau

- 4 à 6 membres
- Est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom du Comité (dans la limite de l'objet social)
- Décisions prises à la majorité des membre présents (quorum : 50%)
- Peut décider du déménagement du siège social, sans convocation de l'AG

Le Président

- Personne en tête de la liste majoritaire
- Préside AG, CD et bureau
- Représente juridiquement le Comité
- Peut proposer de nouveaux membres du bureau